

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEEES 137 Conventions d'occupation des bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. René DUTREY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel le Maire de Paris lui propose de signer les conventions d'occupation du domaine public municipal pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment ;

Vu le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission et M. René DUTREY, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le principe de la concession temporaire d'espaces dans les bâtiments municipaux en vue de l'installation et de l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer des conventions d'occupation des bâtiments de la Ville dont le modèle est joint en annexe.

Article 3 : La recette correspondante pour un montant forfaitaire fixé à 100 euros par technologie expérimentée, sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 323, rubrique 902 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs.